

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi 11 octobre 2011 à 20h00 au Centre communautaire de Luskville, située au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, les conseillers, Roger Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

ABSENCE MOTIVÉE : Dr. Jean Amyotte, maire suppléant.

Également présents, le directeur général et quelques contribuables.

La séance débute à 20h05.

**PAROLE AU PUBLIC**

- |                |   |  |
|----------------|---|--|
| Harold McKenny | - | Plainte sur la façon de faire des employés en urbanisme                  |
| Nancy Maxsom   | - | Attends les réponses à son courriel à propos de la consultation publique |
| Gilles Gagnon  | - | Demande un délai de 3 mois, incapable de rejoindre des ingénieurs        |

**11-10-870**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 septembre et celui des séances spéciales du 6 et du 27 septembre 2011
- 5. Administration**
  - 5.1 Transferts budgétaires
  - 5.2 Liste des factures à payer
  - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.4 Liste des engagements pour le mois d'octobre
  - 5.5 Mauvaises créances
  - 5.6 Ajustements – transferts à la municipalité
  - 5.7 Liste de factures pour le Fonds Kelly
  - 5.8 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2011
  - 5.9 Avis de motion - Code d'éthique
  - 5.10 Vente d'équipement excédentaire
  - 5.11 Avis de motion – règlement pour abroger le règlement d'emprunt no 06-16
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Comité incendie
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Solde résiduaire - règlement no. 05-10 - « règlement décrétant un emprunt et une dépense de 81 600,00 \$ pour le pavage du chemin Cedarvale »
  - 7.2 Estimée-entretien de la patinoire Parc Davis
  - 7.3 Réparations – camion no 100

- 7.4 Avis de motion – Règlement concernant l'utilisation de chemins municipaux pour véhicules hors-route
- 8. Hygiène du milieu**  
8.1
- 9. Urbanisme et zonage**  
9.1 Demande à la CPTAQ 216 des Hauts-Vents  
9.2 Infraction - 97 Cedarvale  
9.3 Demande à la CPTAQ 1175 Lac-Les-Loups  
9.4 Infraction- 169 Pêcheurs  
9.5 Règlement 01-11 concernant la classe d'usage C-6  
9.6 Demande à la CPTAQ- 1926 route 148  
9.7 Demande à la C.P.T.A.Q. – 30, chemin Elm – Thomas Tracey  
9.8 Lotissement – 3281, route 148 – Roy Nugent  
9.9 Lotissement – 71 et 63, chemin du Village – Kevin Crombie  
9.10 Demande à la C.P.T.A.Q. – 3281, route 148 – Roy Nugent
- 10. Loisirs et culture**  
10.1 Demande du Club de Pétanque  
10.2 Rampe de mise à l'eau et quai municipal
- 11. Divers**  
11.1 Remerciements pour don des marchettes- Mme Cécilia Smith
- 12. Rapports divers et correspondance**  
12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;
- 13. Dépôt du registre de correspondance**  
13.1 Registre de correspondance du mois de septembre 2011
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

**Ajout :** 6.2 Avis de motion – règlement sur la paix et le bon ordre

**Retrait :** 5.8 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2011

Adoptée

**11-10-871**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCES REGULIERE DU 13 SEPTEMBRE ET CELUI DES SEANCES SPECIALES DU 6 ET DU 27 SEPTEMBRE 2011**

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 septembre et celui des séances spéciales du 6 et 27 septembre 2011.

Adoptée

**11-10-872**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (Octobre 2011)**

Il est

Proposé par Inès Pontiroli

Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **28 373,00 \$**.

Adoptée

**11-10-873**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **35 127,27 \$**(voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 30 septembre 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**11-10-874**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **329 698,06 \$**(voir annexe), pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**11-10-875**

**LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2011**

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **34 815,93 \$** taxes incluses.

Adoptée

**11-10-876**

**MAUVAISES CRÉANCES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la municipalité de radier certaines créances irrécouvrables.

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la radiation de la créance irrécouvrable  
suivante :

<u>Numéro de matricule</u>	<u>Montant</u>
2149-92-2501	1 188,04 \$
2237-79-9129	320,41 \$
2441-69-4229	20,12 \$
2541-58-0422	1 641,60 \$
2542-32-2459	3 113,48 \$
2856-74-2909	181,90 \$
3242-16-1404	168,77 \$
3443-34-6057	338,07 \$
2542-16-7773	_____ \$
<b>TOTAL</b>	<b>6 972,39 \$</b>

Adoptée

**11-10-877**

**AJUSTEMENTS – TRANSFERTS À LA MUNICIPALITÉ**

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'ajustement de revenu au comptes suivants:

<u>Numéro de matricule</u>	<u>Montant</u>
2338-77-1090	1,27 \$ -
2541-79-5929	378,72 \$
3745-17-8554	1,21 \$ -
3941-92-9781	1,71\$ -
4040-68-0793	1,32 \$ -
4339-81-1687	62,13 \$ -
5032-77-4572	0,56 \$ -
5032-88-6349	0,56 \$ -
5032-68-6164	0,56 \$ -
5032-84-3564	0,56 \$ -
5033-80-0878	0,56 \$ -
	_____
	308,28 \$
5132-06-7878	0,56 \$ -
4738-45-2788	0,05 \$ -
5134-52-0502	18,37 \$
5132-06-1413	124,20 \$ -
5032-95-8242	118,92 \$ -
4641-86-8017	2,42 \$
4641-89-3798	2,44 \$
4839-42-1970	0,08 \$ -
4933-86-5254	35,90 \$
2541-45-4114	209,60 \$
2541-55-0188	211,51 \$
	_____
	236,43 \$
	<b>544,71 \$</b>

Adoptée

Le conseiller Jim Coyle se joint à table à 20h15.

**11-10-878**

**ACHAT – FONDS KELLY**

Il est

Proposé par        Brian Middlemiss  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU d'accepter la facture de 350,00 \$ à Ergo-Santé pour l'achat d'une marchette et la facture de 20,47\$ de Polo Vélo, pour l'achat de poignée et cable pour réparation de marchettes, à même le fonds Kelly, tel que prévu au protocole.

Adoptée

**AVIS DE MOTION**

La conseillère Inès Pontiroli donne avis de motion par la présente, pour la présentation d'un règlement concernant le code d'éthique applicable aux élus de la municipalité.

**11-10-879**

**VENTE D'ÉQUIPEMENT EXCÉDENTAIRE**

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à demander des offres pour la vente du véhicule # 25-V-2 (cube van).

Les offres devront être déposées lors d'une prochaine assemblée.

Adoptée

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jim Coyle à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant à abroger le règlement d'emprunt no 06-16 – deux camions citernes.

**11-10-880**

**COMITÉ INCENDIE**

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité délègue le maire, le directeur général, le chef du service incendie, ainsi que le pro-maire et la conseillère du quartier 4 au comité de travail pour l'entente avec l'Association des pompiers de Pontiac.

Adoptée

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Roger Larose à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant à modifier le règlement sur la paix et le bon ordre.

**11-10-881**

### **SOLDE RÉSIDUAIRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 05-10 – PAVAGE DU CHEMIN CEDARVALE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Pontiac a entièrement réalisé l'objet du règlement no 05-10 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 63 800,00 \$;

ATTENDU QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 63 800,00 \$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe un solde de 17 800,00 \$ non contracté du montant de l'emprunt de 81 600,00 \$ approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement no 05-10 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

PAR CONSÉQUENT, il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU :

QUE la dépense du règlement no 05-10 soit réduit de 17 800,00 \$ laissant un solde à financer de 63 800,00 \$.

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 05-10 soit réduit de 17 800,00 à 63 800,00 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**11-10-882**

### **ENTRETIEN DE LA PATINOIRE – PARC DAVIS**

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède à un appel d'offres pour l'entretien de la patinoire du parc Davis pour la saison 2011-2012.

Adoptée

**11-10-883**

**RÉPARATIONS – CAMION #100**

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le directeur des travaux publics est autorisé à faire effectuer des travaux sur le camion no 100, tel que demandé, au plus bas soumissionnaire (3 estimés demandés).

Adoptée

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Roger Larose à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement concernant l'utilisation de chemins municipaux pour véhicules hors-route.

**11-10-884**

**DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 216, chemin des Hauts-Vents – Michel Binette**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 2755778 dans le but d'y construire une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire continuer l'usage agricole de la propriété

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Brian Middlemiss  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 2755778.

Adoptée

**11-10-885**

**INFRACTION – 97, Cedarvale**

CONSIDÉRANT QUE des travaux non conformes à la demande de permis ont été effectués;

CONSIDÉRANT l'historique du dossier, soit :

9 juin 2006	-	Permis ajout abri
26 juin 2007	-	Renouvellement permis abri
31 mai 2011	-	Avis d'infraction - Construction sans permis
14 juin 2011	-	Avis d'infraction - Construction sans permis
18 août 2011	-	Délai de 30 jours accordé

CONSIDÉRANT les discussions informelles concernant l'impossibilité de construire un garage attenant à la maison;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas donné suite afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre à nos conseillers juridiques le dossier du 97, Cedarvale pour procédures.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

Le conseiller Roger Larose quitte la table à 20h27, déclarant un possible conflit d'intérêt.

#### **11-10-886**

#### **DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 1175, chemin du Lac-Des-Loups**

CONSIDÉRANT l'article 105 de la Loi de la P.T.A.A.;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01 en ce qui a trait à l'usage résidentielle

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en processus de révision de sa réglementation d'urbanisme et qu'elle souhaite l'expansion du village en bordure de la route 148 pour y permettre de nouveaux commerces;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 234.

Adoptée

Le conseiller Roger Larose retourne à 20h30.

#### **11-10-887**

#### **INFRACTION – 169 Des Pêcheurs**

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance régulière tenue le 8 février 2011, le conseil a adopté la résolution 11-02-555;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution accordait un délai supplémentaire de six (6 mois) au propriétaire pour obtenir les permis requis et terminer les travaux liés audits permis ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 23 mars 2005, la municipalité a fait tout en son pouvoir afin de guider le propriétaire dans ses démarches pour se conformer;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas donné suite aux exigences de la municipalité pour se conformer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre à nos conseillers juridique, pour procédures, le dossier du 169, Des Pêcheurs.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

**11-10-888**

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 01-11 Intitulé : «RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 177-01, modifiant la grille des spécifications et le plan de zonage PZ-01, en prohibant la classe d'usage C6 dans la zone 40 et autorisant ce même usage dans la zone 41».**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac est régie par le *Code municipal* et soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Pontiac a adopté le règlement de zonage portant le numéro 177-01, entré en vigueur en mars 2002 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite prohiber de la zone agricole la classe d'usage « C6 – commerce de recyclage automobiles », incluse dans la zone numéro 40 du plan de zonage PZ-01;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il serait plus approprié d'inclure la classe d'usage C6 – commerce de recyclage automobiles en territoire non agricole, soit, dans la zone numéro 41;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné à une séance régulière tenue le 12 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Inès Pontiroli

**ET RÉSOLU QUE LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-11 DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 :**

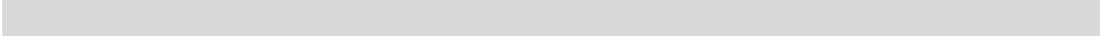
Le plan de zonage PZ-01 du Règlement de zonage numéro 177-01 est modifié pour prohiber à la zone 40 la classe d'usage « C6 – Commerce de recyclage automobiles » et ajouter cet usage à la zone 41.

**ARTICLE 2 :**

La grille des spécifications du Règlement de zonage numéro 177-01, est modifiée pour exclure de la zone agricole numéro 40 la classe d'usage « C6 – Commerce de recyclage automobiles » et l'inclure à la zone 41.

**ARTICLE 3**

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.



Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

**11-10-889**

**DEMANDE À C.P.T.A.O. – 1926, route 148 – Pierre Crevier**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 2683458 dans le but d'y construire une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire continuer l'usage agricole de la propriété;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Brian Middlemiss  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 2683458.

Adoptée

**11-10-890**

**C.P.T.A.O – 30, chemin Elm**

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser le lot 2 683 769 d'une superficie de 7204,8 mètres carrés et le lot 4 687 238 d'une superficie de 207,1 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot 2 683 769, soit 5000 mètres carrés, bénéficie d'un droit acquis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander une autorisation pour un usage autre qu'agricole (résidentiel) sur une partie du lot 2 683 769 et sur le lot 4 687 238, soit pour un total de 2411,9 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Brian Middlemiss  
Appuyé par        Roger Larose

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant ayant pour but l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, la subdivision et l'aliénation des lots lot 2 683 769 et 4 687 238.

Adoptée

**11-10-891**

**LOTISSEMENT – 3281, route 148 – Roy Nugent**

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser une partie du lot 2 682 483, soit 4 656,7 mètres carrés et 8 294, 0 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) lots seront joints pour n'en former qu'un seul;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant telle que présentée sur le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur Michel Fortin sous ses minutes 22138 en date du 9 septembre 2011

Adoptée

**11-10-892**

**LOTISSEMENT – 71 et 63, chemin du Village – Kevin Crombie**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de joindre les lots 2 683 066 et 2683 079 créant ainsi le lot 4 912 023 d'une superficie de 2 911, 0 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

CONSEQUENCE, il est

Proposé par Roger Laros  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande du requérant telle que démontrée sur le plan préparé par l'arpenteur Richard Fortin sous ses minutes 8812 en date du 15 août 2011.

Adoptée

**11-10-893**

**DEMANDE A LA C.P.T.A.Q. – 3281, route 148 – Roy Nugent**

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser une partie du lot 2 682 483, soit 4 656,7 mètres carrés et 8 294, 0 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire joindre les deux parcelles dans le but d'en faire un lot où est déjà située la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de 8 294,0 se situe en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle n'est pas propice à l'agriculture puisqu'elle se situe dans une zone à mouvement de masse à risque moyen;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant telle que présentée sur le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur Michel Fortin sous ses minutes 22138 en date du 9 septembre 2011.

Adoptée

**11-10-894**  
**COFFRE POUR CLUB DE PÉTANQUE**

Il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde une aide financière maximale de 500 \$ au Club de pétanque de Luskville pour la fabrication d'un coffre pour le rangement des équipements de pétanque au parc de Luskville.

Adoptée

**11-10-895**  
**RAMPE DE MISE À L'EAU ET QUAI MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'arrêter l'empiètement de la bande de sable sur la rampe de mise à l'eau et le quai;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier et réparer les infrastructures de la rampe de mise à l'eau et du quai existant;

CONSIDÉRANT la nécessité de reconfigurer les quais et le système d'amarrage existants;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une analyse professionnelle de toutes ces conditions, pour la préparation d'un estimé des modifications et réparations ainsi que l'obtention d'un certificat d'autorisation provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général à obtenir les services d'une firme qualifiée, spécialisant dans l'infrastructure et la réhabilitation de « propriété sur les rives ».

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général organise une rencontre avec le personnel du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'assurer leur collaboration.

Adoptée

**11-10-896**

**DON DES MARCHETTES- MME CECILIA SMYTH**

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité offre ses remerciements à Mme Cécilia Smyth pour le don de 2 marchettes au Fonds Kelly.

Adoptée

**RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE**

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

**DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE**

- Registre de correspondance du mois de septembre 2011.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- |                |  |
|----------------|--|
| Barry Marfleet | - Question à propos du niveau de la rivière et réparations au quai; qui s'occupe de régulariser le niveau d'eau? |
| Mo Laidlaw     | - Questions diverses sur la correspondance   |

**11-10-897**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par  
Appuyé par

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à \_\_\_\_\_ ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*